



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1er : ADHÉSION

Pour être membre actif de l'association, l'adhérent doit :

- Remplir une fiche d'inscription
- Pour les enfants de moins de 18 ans, une autorisation parentale et une décharge de responsabilité
- Seuls les adolescents de 15 ans ou plus sont habilités à participer aux cours de gym adulte
- Selon le nombre d'inscriptions, le bureau se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 2 : LES COTISATIONS

- Les cotisations sont fixées à chaque début de rentrée sportive : une partie est reversée à la Fédération EPGV (licence) 26.50€ et l'autre aux salaires de l'animatrice et frais de fonctionnement
- Vous avez la possibilité de régler :
 - Par chèque à l'ordre de OCCITAGYM
 - En espèce

Article 3 : ASSURANCE

- OCCITAGYM est couverte par GROUPAMA pour sa responsabilité civile. OCCITAGYM a souscrit une assurance (dont le prix est compris dans la cotisation annuelle) pour l'ensemble des adhérents qui sont couverts pour la pratique des différentes activités dispensées. Chaque adhérent devra également être couvert individuellement au titre de sa responsabilité civile.

Article 4 : SANTÉ

- L'adhérent s'engage à fournir **un certificat médical** d'aptitude à la pratique sportive de remise en forme établi depuis moins de 3 mois. Il s'engage également à aviser immédiatement l'association de tout changement de son état de santé pouvant faire obstacle à sa bonne pratique sportive.

Article 5 : RESPECT ET DISCIPLINE

- Le respect et la discipline sont nécessaires pour le bon fonctionnement des cours,
- Les cours se déroulent au "STUDIO LE CASTEL"
- Une tenue de sport et **une paire de basket propre** pour la salle sont obligatoires,
- La présence d'enfants n'est pas autorisée pendant le déroulement des cours adultes
- Le matériel est mis à votre disposition par l'Association : prenez en soin !